

**Déclaration de la délégation du
SNUipp-FSU 85**

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

À quelques semaines de la sortie des classes, la déclaration liminaire du SNUipp-FSU 85 ne peut faire abstraction des éléments de politique nationale qui attaquent sans relâche depuis plusieurs mois l'école publique et ses enseignants.

Avec la loi Blanquer tout d'abord, dont l'examen en commission mixte paritaire est prévu aujourd'hui. Le cheminement législatif de ce texte rompt avec les procédures habituelles puisqu'il ne fera l'objet d'aucune autre navette entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. Depuis quatre mois, le Ministre et les députés LREM font la sourde oreille aux revendications et actions des enseignant.es, des personnels de l'éducation et des parents. Ils se sont employés à tenter de défendre tant bien que mal leur texte sans réussir à convaincre personne. À court d'arguments, la seule réponse du Ministre aura été de nous accuser de colporter des bobards ! Nous avons pris cette annonce pour ce qu'elle est : méprisante...

En Vendée, la mobilisation continue de la communauté éducative aura, à l'instar de toutes les autres actions menées en France, contribué à une victoire des enseignant.es, des parents et des élus locaux mobilisés : les « *établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux* » (EPLESF) pourraient ne pas voir le jour, leur création ayant été supprimée du projet de loi Blanquer discuté au Sénat. Mais l'idée reste, et pourrait revenir de façon plus discrète. D'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte qui ne répond en rien aux attentes de nos collègues, mais fragilise le Service Public d'Education et le statut de fonctionnaire. Quelques exemples : l'article 1 et la liberté d'expression, d'autant que depuis quelques semaines, les menaces et les rappels à l'ordre contre des enseignant.es jugé.es un peu trop critiques à l'égard de la politique éducative du ministre pleuvent, allant jusqu'à des gardes à vue ; l'amorce d'un statut hiérarchique pour le directeur ; 200 millions d'euros transférés au privé, sans la moindre contrepartie dans le cadre de la scolarisation obligatoire dès 3 ans... La mobilisation des enseignantes et des enseignants des écoles est donc toujours à l'ordre du jour. Le SNUipp-FSU continue d'exiger l'abandon de cette loi.

Concernant la Fonction Publique, l'Assemblée Nationale a adopté, mardi 28 mai, le projet de loi sur la transformation de la fonction publique qui apporte, selon le gouvernement, "les souplesses" nécessaires au secteur. Ces dites souplesses sont autant d'attaques. Nous dénonçons le recours massif à des contractuels ; les menaces contre le CHSCT, instance dont les actions sont essentielles dans les domaines de la sécurité, de la santé et de la vie au travail ; la suppression des compétences des Commissions Administratives Paritaires en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire. Nous savons le gouvernement déconnecté du terrain, tout le monde perçoit son entêtement idéologique, mais le SNUipp-FSU réaffirme avec force l'intérêt du dialogue dans le bon fonctionnement du service public : les délégué.es du personnel agissent dans l'intérêt général, pour la transparence et l'équité, et surtout sans cogestion. Les échanges cordiaux et constructifs dans le département en attestent, jusqu'au groupe de travail hier qui a permis de relever et corriger des erreurs, qui resteront toujours possibles. Méconnaître et nier cette réalité, c'est exposer les agents et les usagers à des dysfonctionnements graves, c'est générer des colères et des rancœurs qui reviennent tôt ou tard tel un boomerang.

Pour parachever le dynamitage de l'école, le 28 mai dernier, le Ministère a publié sa circulaire de rentrée 2019, qui porte exclusivement sur le premier degré, parce que dixit le texte : « *L'école primaire reste plus que jamais la première priorité du ministère chargé de l'éducation nationale* ». Nous nous serions bien passé.es de cette priorité et nous aurions préféré la voir traduite concrètement en chiffres avec une dotation de rentrée qui ne soit pas négative, mais à contrario à la hauteur des besoins, permettant un allègement des effectifs dans toutes les classes, et pour ce qui nous concerne dans le cadre de cette CAPD : la satisfaction de toutes les demandes de temps partiels.

Non, la priorité du Ministre et du gouvernement, c'est davantage normaliser l'école, standardiser le travail des enseignant.es et circonscrire la liberté pédagogique. Ainsi, des « recommandations » sont publiées, des « guides » vont être édités : on en comptera pas moins de 7 d'ici l'an prochain (!), et les animations pédagogiques continueront d'être centrées uniquement sur les mathématiques et le français. On est toujours bien loin d'une formation continue prenant en compte les besoins et les demandes des professionnel.les de terrain. La maternelle voit au travers de cette circulaire de rentrée, les programmes de 2015 clairement bousculés : alors oui, on parle toujours de jeu et d'expérimentation, mais surtout il faudrait dès la petite section s'atteler à l'apprentissage de mots et à l'entraînement à la phonologie avec des recommandations pédagogiques particulièrement précises. L'entrée précoce dans des apprentissages normatifs et évalués est plébiscitée par le Ministère, ce qui constitue pourtant une méthode très efficace pour construire de la difficulté scolaire dès le plus jeune âge ! Les fondamentaux sont martelés et re-priorisés, pendant que l'éducation artistique et culturelle se trouve résumée à l'instauration de chorale partout et à la promotion de la lecture et du livre grâce la fréquentation des bibliothèques : en voilà une idée novatrice ! Certaines « recommandations » montrent le niveau de confiance accordée à la profession par le ministre : il est dit qu'on doit « éviter d'assoir tous les élèves par terre », ou encore rappelé aux enseignant.es qu'ils doivent « après une lecture, engager les élèves à prendre la parole et... montrer de l'attention pour ce qu'ils disent ». Qui imagine qu'il en soit autrement ? Pour reprendre le titre d'un article récent de Roland Goigoux, ne serait-on pas en train de « prendre les professeurs des écoles pour des crétins ? »

Les chercheurs ont commenté cette circulaire de rentrée, et ont fait preuve de bien plus de connaissance du travail quotidien des enseignant.es que le Ministère. Concernant la maternelle, Mireille Brigaudiot, maître de conférences en sciences du langage, compare la circulaire à « *un caddy de supermarché où s'entremêlent conseils, directives et vues de l'esprit* ». Elle conclut en rappelant que les programmes de 2015, plébiscités par les enseignant.es de maternelle, ont été publiés par arrêté, et que cette circulaire de rentrée - plus précisément cette note de service - dont de nombreux éléments ne sont pas conformes aux Programmes, n'a aucune valeur. C'est aussi l'avis du SNUipp-FSU 85.

Arrivons au principal sujet qui va nous occuper aujourd'hui : le mouvement départemental.

Depuis la publication de la note de service mobilité en novembre 2018, le Ministère a tout fait pour casser le fonctionnement départemental du mouvement avec sa nouvelle application et a mis fortement en tension les enseignant.es et les personnels administratifs. Nous remercions à cette occasion les agents de la DSDEN de Vendée pour leur travail dans des conditions que nous savons très difficiles. Les organisations syndicales ont de nouveau écrit au ministre le 24 mai pour dénoncer la catastrophe sur le plan technique et l'inadéquation avec les réalités du 1^{er} degré. Les calendriers locaux initiaux ont été impactés, créant un climat de forte inquiétude pour tous les acteurs et actrices de cette opération de gestion.

En page 7 de la circulaire départementale est écrit : « *Le barème départemental permet de départager les enseignants sur chaque poste* » ; nous constatons que ce pilier essentiel du

fonctionnement du mouvement n'est pas appliqué. L'application informatique effectuant plusieurs « moulinettes » successives, des enseignant.es subissent une affectation qui leur est plus défavorable que des collègues ayant un barème inférieur au leur. L'absence de postes vacants en nombre suffisant par rapport au nombre d'enseignant.es sans affectation, cumulée avec l'introduction du vœu large, ont conduit à ce que des collègues avec quelques années d'ancienneté soient affecté.es dès la phase automatisée sur les postes les moins demandés, cela créant des situations particulièrement injustes du fait que ces barèmes ne sont pas les plus faibles. C'est pourquoi nous demandons que le droit de renoncer à une affectation obtenue sur vœu large lors de la phase principale, lorsque celle-ci n'est pas satisfaisante soit garanti, pour pouvoir participer à la phase d'ajustement. Nous redemandons également que la phase d'élargissement des vœux - le recours au vœu large - ne soit utilisée qu'en phase d'ajustement une fois que de nouveaux postes y auront été injectés. Au cours de cette CAPD, nous reviendrons sur chacune des situations particulières des collègues qui nous ont sollicités pour les représenter et faire valoir leurs arguments. Nous n'oublions pas les collègues nommés via un vœu géographique, sur un poste non demandé explicitement et qui ne les satisfont pas, mais qui – par crainte du pire : l'affectation via le vœu large – n'osent faire part de leur déception. La politique du pire sera toujours combattue par le SNUipp-FSU 85.

Enfin, alors que le droit à l'erreur semble reconnu par toutes les strates de l'administration (vous l'avez d'ailleurs convoqué ce matin en CTSD), nous nous indignons du refus de prendre en compte les modifications apportées par nos collègues suite à la réception de leur accusé de réception, en particulier pour fournir à l'administration des éléments qu'elle possède déjà et qui apparaissent sur I-Profil (territoire ou zone de recrutement rencontrant des difficultés particulières de recrutement, ré intégration après congé parental, CLD, détachement ou disponibilité pour raisons de santé, postes à contraintes particulières).

En conclusion, à défaut d'une politique nationale respectueuse de ses enseignant.es, nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, à l'échelle départementale dont vous avez la responsabilité, de prendre en compte les demandes de nos collègues que nous relayons ici, dans un souci d'équité. Le SNUipp-FSU, dont le 11^{ème} congrès national vient de s'achever, s'est doté de nouveaux mandats pour réaffirmer ses objectifs de réussite des élèves, d'amélioration des conditions de travail, de conquête de nouveaux droits et de plus de justice sociale. C'est sur ces bases que nous interviendrons au cours de cette CAPD.

La délégation du SNUipp-FSU 85,

*Pierre CAMINADE, Michel CLOCHON, Mélanie GUICHAOU,
Vincent JOLY, Sylvette LALO, Gaëlle RICARD*